



AUTORISATION PARENTALE

L'acheminement des mineurs (y compris par un tiers) aux lieux d'entraînement (cours et stages), de compétition ou de toutes manifestations ou réunions de promotion, extra-sportives ou autres, auxquelles le club participe, est de la responsabilité directe et exclusive des parents, à l'aller comme au retour.

Le club n'est pas tenu de signaler aux parents les absences des enfants mineurs aux entraînements, aux compétitions ou aux autres manifestations et réunions auxquelles le club participe.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant ou de l'encadrant avant de laisser leur enfant sur les lieux d'entraînement, de compétition, de manifestation, de réunion auxquelles le club participe. Les parents doivent être à l'heure pour les reprendre en fin d'activité.

Horaires des cours :

Mardi de 20h00 à 22h00

Vendredi de 20h00 à 22h00

Lieu : Salle du Vallon 1032 route des Monts d'Or 69250 CURIS-AU-MONT-D'OR

Durant la pratique à l'intérieur du gymnase, les pratiquants mineurs sont pris en charge par le club.

Au cours des déplacements lors des stages et des compétitions à l'extérieur, les pratiquants mineurs pourront être pris en charge par le club, à titre ponctuel et exceptionnel, contre signature d'une décharge.

Dans le cadre de la prise en charge des pratiquants mineurs par le club, ils seront soumis à l'autorité des professeurs présents ou des personnes adultes (membres du club, parents, bénévoles) ayant reçu délégation pour exercer cette autorité.

Les parents autorisent les enseignants et encadrants à prendre toute mesure utile en cas d'accident (soins, hospitalisation, transfusion sanguine ...)

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Tél fixe:

Tél mobile:

Je soussigné(e),

responsable légal deadhérent(e) de
TAKE Lyon Iaido,

déclare avoir lu et accepter sans réserves les principes édictés.

Fait à, le

Signature: